

Communiqué de presse

Information réglementée

Paris, le 25 février 2015

Publication du choix de l'autorité compétente pour le suivi de l'information permanente et réglementée

La nouvelle directive Transparence prévoit de nouvelles modalités quant au choix de l'autorité compétente pour le suivi de l'information permanente et réglementée.

HSBC France informe le public avoir choisi de relever de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans ce domaine. Cette information a fait l'objet d'une publication sur le site internet de l'AMF (formulaire ESMA/2015/1596).

HSBC France

Siège social :
103, avenue des Champs Elysées
75 008 Paris
site internet : www.hsbc.fr

